C'est Mᵉ Chatteleyn qui a été chargé de présenter la défense de la commission des Hospices. M. le juge de paix lui pose quelques questions préalables.

Le juge : La sœur supérieure a-t-elle la direction de l'ouvroir ?

Mᵉ Chatteleyn : Non, M. le juge, cette direction appartient aux administrateurs des Hospices. Les Sœurs n'exercent que des fonctions tout à fait subalternes et suivent les instructions données par les administrateurs. Le règlement en vigueur dans l'ouvroir a du reste été déterminé par un arrêté préfectoral en date du 14 octobre 1887.

Mᵉ Chatteleyn énumère alors les contraventions relevées à la charge de Mme Rogez : trois à l'article 2 (trois jeunes filles de moins de 12 ans ayant été trouvées dans l'ouvroir), et vingt à l'article 10 (neuf filles et onze garçons âgés de moins de 18 ans, non munis du livret réglementaire). Il ne reconnaît aucune de ces vingt-trois contraventions.

Le juge : Mme Rogez accepte-t-elle la responsabilité de ces contraventions ?

Mᵉ Chatteleyn : Pas du tout, et j'ai mandat de M. Pierre Dhalluin, vice-président de la commission des Hospices, d'accepter, s'il y a lieu, la responsabilité des contraventions.

Le juge : La Sœur supérieure exerce-t-elle quelque contrôle, intervient-elle dans le règlement du travail ?

Mᵉ Chatteleyn : Elle fait exécuter le règlement préfectoral et suit les instructions des administrateurs.

M. Lecomte, organe du ministère public, accepte la substitution de la commission des hospices à Mme la Sœur supérieure.

Mᵉ Chatteleyn commence alors sa plaidoirie. Il ne conteste pas la présence dans l'ouvroir de trois enfants, le jour où M. l'inspecteur du travail Bellon s'y est présenté. Trois enfants s'y trouvaient bien, mais ne travaillaient pas. L'une cirait de chaussures pour passer le temps, une autre, âgée de 6 ans, habillait sa poupée, et la troisième ne faisait rien, étant malade.

L'orphelinat, continue Mᵉ Chatteleyn, comprend trois salles : un dortoir, un réfectoire et un ouvroir. Cette dernière est la seule où les jeunes enfants puissent être admis.

Passant aux vingt autres contraventions, M. Chatteleyn s'exprime en ces termes : Les ouvriers et ouvrières âgés de moins de 18 ans, n'avaient pas besoin de livret, car ils ne travaillaient pas chez un industriel. Ils travaillent tout simplement chez leurs tuteurs, comme les fils d'un cordonnier travaillent chez leur père. Dans ce dernier cas le livret n'est pas obligatoire, dans l'autre non plus, par conséquent. C'est une grosse amende de 115 francs qu'on infligerait aux Hospices, car on prendrait le pain des orphelins. Aussi est-il bien regrettable qu'on ait cru bon de dresser des procès-verbaux.

Le juge : Mais non ! Vous savez, maître, que c'est en vertu d'instructions spéciales.

M. Petit veut parler des instructions envoyées par M. Millerand aux inspecteurs du travail concernant les établissements d'assistance publique.

Mᵉ Chatteleyn : Pardon. Il n'est pas possible d'établir de comparaison entre des ouvroirs où des enfants travaillent pour le compte de ceux qui les dirigent, et les ouvroirs comme celui de Wattrelos. Ici, les orphelins ne travaillent pas pour les Sœurs, qu'on devrait remercier au lieu de les poursuivre, car celles-ci ne reçoivent qu'une modique indemnité. Le produit de leur travail appartient aux orphelins pour un tiers, les deux autres tiers restant aux Hospices.

M. Bellon, inspecteur du travail, donne quelques explications. Trois enfants se trouvaient dans l'ouvroir le jour où il s'y est présenté ; il a dressé procès-verbal, ne faisant qu'appliquer la loi. Il ajoute que l'une des enfants était occupée à des travaux de couture, mais il ne sait pas dire ce que faisaient les deux autres.

Mᵉ Chatteleyn réplique : Aucune ne travaillait, donc il n'y avait pas lieu d'appliquer la loi.

L'affaire est remise à huitaine pour l'audition des témoins.

— Plusieurs contraventions ont été également dressées à la charge de la Supérieure de l'ouvroir du Bureau de Bienfaisance de Roubaix, rue Pellart. Mᵉ Dhellemmes demande la remise à huitaine, l'avertissement lui étant parvenu trop tard. Il en est ainsi décidé.

VOIRIE. — M. J.-B. Dubrulle est condamné à un franc d'amende pour avoir fait construire des descentes de cave en saillie sur sa propriété. Il devra les réduire dans un délai de quinze jours. — 2 francs à M. Plateau pour n'avoir pas assuré l'éclairage et l'ébouage, rue Rampierre. — 4 francs à Marie Wattel pour n'avoir pas fait vider des fosses d'aisances.

DÉGRADATION DE CHIENS. — Sont condamnés à un franc d'amende : Bécu, Girardi, Dewatripon Paul, Dumortier Félix, Vanversbecque Séraphin, veuve Vermotte, Desobry Alphonse, Decatoire Louis, Dujardin Louis, Lepers Henri, Delatre Auguste, Crepelle Emile, Moran François, Brunel Aug., Delahaye, Loyez Isabelle, Petit Léonard, Stevens Ch., Vanverbecque Frédéric, Godard Victor, Petit Paul, Demet Marie, Leuntjens Ch., Parsy Achille, Desoubry Louis.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. à Mansisca pour avoir conservé son chapeau au théâtre. — 2 fr. à Edouard Desreux, qui a fait un parcours comme auteur des Halles pour vendre du poin d'épices. — 5 fr. à Bocquet Antoine pour embarras de la voirie publique (en récidive). — 1 fr. à Jules Vanrobaeys pour défaut de balayage. — 1 fr. à Bayart J.-B., Castelain Achille et Monnet Louis pour tapage nocturne. — Pour ivresse, 1 fr. à Bruny Marceau. — Même peine à Rayez Hermance pour abandon de voiture.

3 francs à François Mouvrat pour défaut d'inscription sur un registre de logeurs. — 1 franc à L. Wasquehal, Louis Barbieux, Jean Bellecque et Carlos Delpoulle pour infraction à la police des cabarets. — Pour violences : une journée de travail, à Guillaume Thirion, Arthur Blouy, Prosper Voty, Charles Degeyter, deux journées à Pierette, Achille Ledoie et Anna Bodermane ; trois journées à Laure Delcourt. Jules César inculpé d'avoir tué d'un coup de revolver le chat de son voisin, argue de la nécessité et il est relaxé.

L'audience est levée à midi.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du jeudi 7 décembre 1899.* — L'audience de jeudi s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brocard, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central, remplissant les fonctions de ministère public. Elle n'a pas présenté d'intérêt. Aucune affaire industrielle n'a été appelée. Vingt à vingt-cinq affaires ont été remises. Le rôle comprenait 88 affaires. Voici les condamnations qui ont été prononcées :

IVRESSE MANIFESTE. — Jules Braye, 3 fr. — Paul Desplanque, 3 fr. et 2 fr. pour tapage. — Lucien Desmet et Pierre Bleck, 3 fr. et 1 jour de prison pour violences. — Camille Nuyttens, 3 fr. et 1 jour de prison pour violences. — Pierre Sury, 5 fr. et 1 jour de prison pour récidive. — Richard Désiré, 3 fr. — J.-B. Rys, 3 fr. — Masure Alexandre, 3 fr. — Ernest Dewulzure, 3 fr.

TAPAGE NOCTURNE. — Pierre Vercruysse, 5 fr. et Selosse Emile 5 fr. — VIOLENCES LÉGÈRES : Arthur Desmaret, deux journées de travail, Emile Périn, 1 jour de travail, Emile Allard, 3 jours, Polydor Ophius, 1 jour de prison, Abel Debouvries, 3 jours, Ernest Leveugle, Edouard Lemaire et Castel Clémence, 1 jour de travail. — TAPAGE INJURIEUX : Martial Duquesne 2 fr., Camille Engels 5 fr., Louis Nys 2 fr., Camille Burgot 3 fr.

Divagation de chiens : Lucie Ameye, 1 fr.; Charles Pinoit 1 fr. — Musique sans autorisation : Jules Carette, 1 fr. — Maraudage de légumes : Marie Goderis, 3 fr. — Abandon de voiture : Emile Vanneulebroeck, 2 fr. Auguste Van Lacre, 2 fr. — Défaut d'éclairage : Gérard Vandenberghe, 2 fr.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *A l'Hippodrome.* — La représentation de *Si j'étais Roi* a fait jeudi soir à peu près une demi-salle. La sémillante partition d'Adam, bien qu'un peu vieillie, offre encore du charme à être entendue, surtout lorsqu'elle reçoit une bonne interprétation comme celle que nous en a donnée la troupe de Gand.

Mme P. Aguado qui se faisait entendre pour la première fois à Roubaix, a produit une excellente impression sur les assistants qui ont admiré ses qualités de scène et son grand talent de cantatrice et l'ont chaleureusement applaudie et rappelée.

M. Ariel a joué et chanté le rôle de Zéphoris en vrai artiste et en parfait chanteur. M. Dupuis, doué de qualités très appréciables, est malheureusement atteint depuis le commencement de la saison d'un enrouement qui l'a contraint à résilier son engagement : mais pour rendre service à la direction il se met volontiers à sa disposition jusqu'à ce qu'elle lui ait trouvé un remplaçant acceptable. Sa voix, bien sonore au début, s'est voilée peu à peu, mais a néanmoins conservé assez de partie pour lui permettre de se faire entendre avec succès jusqu'à la fin.

M. Stoolé a bien rendu comme musique le personnage de Kadoor, mais sa voix manque un peu d'ampleur pour son emploi.

Les rôles secondaires étaient tenus de façon satisfaisante par Mme J. Richard et MM. Parguel et Sermin-Chevalier.

Le ballet divertissement qui a terminé le spectacle un peu maigre avec les trois actes de *Si j'étais roi* a été très brillant, mais ne présentait aucun caractère particulier. Il a eu beaucoup de succès.

— *Matinée de dimanche prochain à la salle de la Société Artistique.* — Voici le programme de l'intéressante matinée organisée par M. Paul Minssart et qui aura lieu dimanche prochain dans la salle de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, rue de l'Alouette :

1. Sérénade, Saint-Saëns, Choral Nadaud ; 2. Trio en mi bemol, allegro, andante, scherzo, finale, Beethoven, Mlle Céline Richez, MM. Herman, Minssart ; 3. Sonate pour violoncelle, allegro con motto, allegro, finale, Rubinstein, M. Minssart, Mlle Richez ; 4. Air d'Iphigénie en Tauride, Gluck, Mlle Marguerite Minssart ; 5. Andante pour violon, d'Erlanger ; a Allegro (première audition), Victor Vreuls, Mlle Richez, M. Herman ; 6. Elégie, avec accompagnement de violoncelle, Massenet, Mlle Marguerite Minssart.

7. a) Gavotte, Samuel Rousseau ; a) Polonaise en mi bemol, Chopin, Mlle Céline Richez. 8. Sur le Lac, Godard ; Arlequin, Popper, M. Paul Minssart. 9. a) Rinaldo, Haendel ; b) Chanson du matin, Schuman, Mlle Marguerite Minssart. 10. *Folia*, pour violon seul, Corelli ; Zigeunerweisen, Sarasate, M. Charles Herman. 11. Trio en ré mineur (Allegro agitato, Andante finale), Mendelssohn, Mlle Céliny Richez, MM. Herman, Minssart.

Ce programme, électiquement composé, promet aux auditeurs une séance de musique classique exceptionnellement affrayante. — On nous demande d'annoncer que les personnes munies de cartes doivent les faire numéroter chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

— *Au cercle de la Concorde.* — Une soirée récréative sera donnée dans la salle des fêtes du Cercle de la Concorde, le dimanche 10 décembre.

— *La tombola de la société de gymnastique l'Ancienne.* — Le tirage de la tombola organisée par la société de gymnastique l'*Ancienne* aura lieu irrévocablement le 21 janvier 1900, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville. 100 lots divers. Prix du billet : 10 cent.

Tourcoing — *La Tournée Baret.* — Nous rappelons que dimanche prochain les artistes de la Tournée Baret, donneront, à la salle des fêtes, place Leverrier, *Le fils naturel*, comédie d'Alexandre Dumas fils. La location sera ouverte à partir de samedi matin, à la salle des fêtes, jusque dimanche à midi.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Direction : CH. BARET (43ᵉ représentation de l'abonnement)
Bur. à 7 h. **Dimanche 10 décembre** Rideau à 8 h. 1/4

LE FILS NATUREL

Comédie en quatre actes et un prologue d'Alexandre Dumas fils, avec le concours de Madame FAVART, sociétaire de la *Comédie Française* et de Mme Renée de FOREST, de MM. GILBÈS, MENTHOS, POUSSANS, etc., etc.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Jeudi 14 décembre. — Pour la quatorzième représentation de M. Baret, **L'AFRICAINE**, opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

LA SAINTE-CÉCILE

Roubaix. — *Grande Fanfare de Roubaix.* — Cette société donnera sa deuxième audition de Sainte Cécile le dimanche 10 courant, à la messe de midi, église Ste-Elisabeth. La commission prie instamment les musiciens de ne pas manquer à la répétition du vendredi 8 courant, en vue de cette exécution.

— Voici le programme des morceaux que la Fanfare Delattre exécutera en l'église Notre-Dame, le 10 décembre, à neuf heures et demie, et en l'église Saint-Martin, le 17, à midi : 1. Cortège de Ballet, par Louis Montagne ; 2. Ouverture de Velva, par Hessiger ; 3. Lohengrin de Wagner, sélections par Jos. Kessels ; 4. Marche triomphale, par Langlois.

Le banquet aura lieu au local, place de la Fosse-aux-Chênes, le 17, à six heures précises.

— *L'Union des Trompettes* fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 10 décembre.

— Le banquet de Sainte-Cécile de la fanfare catholique « La Liberté », aura lieu lundi prochain 11 décembre, à 6 heures 1/2 du soir, au patronage Saint-Michel, 42, rue d'Alsace.

Wattrelos. — *Musique les « Enfants de la Lyre ».* — C'est dimanche prochain, 10 décembre, que les « Enfants de la Lyre » donneront leur audition musicale en l'honneur de Ste-Cécile, en l'église du Centre, pendant la messe de onze heures et demie ; ils exécuteront les morceaux suivants : 1° Allegro militaire XX ; 2° Ouverture des Francs-Juges, Berlioz ; 3° Andante religieux, A. Guillaume ; 4° Fantaisie sur le Cid, Massenet.

— A l'occasion de la Sainte-Cécile, la société chorale « Saint-Joseph » exécutera, dimanche prochain 10 courant, en l'église Saint-Maclou, pendant la messe de dix heures, la messe n° 3 avec accompagnement du quatuor à cordes de M. Paul Delnatte, directeur de la société. A l'Offertoire, *Andante religieux pour violoncelle*, avec accompagnement d'orgues, par M. Alphonse Desmullier.

Hem. — La Musique municipale d'Hem donnera son audition annuelle de la Ste-Cécile, dimanche prochain 10 décembre, à la messe de 10 heures. Elle exécutera sous la direction de M. Oscar Desplanque : 1° *Sextuor* de Lucie de Lammermor, opéra de Donizetti ; 2° Fantaisie pour saxophone soprano, soliste M. Jules Delnet. Le banquet aura lieu à 5 heures au siège de la société, à l'*Auberge du Coq*. Il sera suivi d'un concert donné avec le concours de la section lyrique de la chorale *Les Intimes*.

Tourcoing. — La société *La Grande Fanfare* qui a célébré la Ste-Cécile dimanche dernier en jouant plusieurs morceaux de son répertoire en l'église St-Louis, donnera le banquet traditionnel samedi prochain 9 courant, à 5 h. 1/2, au siège de la société.

— La chorale de l'église du Sacré-Cœur interprétera dimanche prochain à la grand'messe, à dix heures, plusieurs fragments d'œuvres religieuses. A la consécration, M. Verroult, flutiste, 1er prix du Conservatoire de Lille, jouera un morceau. Le sympathique ténor solo des *Crick-Sicks*, M. Paul Deldyck prêtera son concours à la cérémonie.

Croix-Rouge. — Comme nous l'avons annoncé, l'Harmonie de la Croix-Rouge célébrera sa fête patronale de Ste-Cécile, les 10 et 11 courant ; à ce sujet, elle exécutera, sous la direction de M. Jules Planckaert, pendant la grand'messe de 10 heures, en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge), les morceaux suivants : la *Marche du Sacre du Prophète*, de Meyerbeer, une fantaisie sur les *Dragons de Villars*, d'Aimé Maillard, et la *Marche à Antoine Van Dyck*, de F. Bonzon. La maîtrise de la paroisse, qui célébrera également sa fête, chantera à cette cérémonie en l'honneur de Sainte-Cécile, sous la direction de M. Joseph Thiry, la magnifique messe de feu Boissières, qui a été très connu à Tourcoing où il a séjourné plusieurs années.

— *La fanfare les Trompettes Réunis exécutera, dimanche* prochain, en l'église St-Joseph de la Croix-Rouge à onze heures et demie, sous la direction de M. J. Bodin fils, les morceaux suivants : 1° Les Chasseresses ; 2° à l'élévation une mélodie et 3° Le Carrillon, toutes compositions de M. J. Bodin fils. Après la messe la fanfare donnera ses sérénades d'usage chez M. Bodin fils leur dévoué directeur et à M. O. Desbien sous-chef ainsi que chez M. Charles Deschumer, vice président.

NORD

Les alcools dénaturés. — Un amendement de M. Dansette. — M. Dansette, député du Nord, a déposé l'amendement suivant au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1900 :

Loi de finances. Ajouter l'article additionnel suivant : « A partir du 1er janvier 1900, le droit de trois francs sur les alcools dénaturés est supprimé et remplacé par un droit de statistique de 10 centimes.

» Toute revivification ou tentative de revivification des alcools dénaturés est passible d'une amende de 10,000 à 20,000 fr., et d'un emprisonnement d'un mois à un an ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, le maximum des deux peines est prononcé de plein droit.

» L'article 463 du code pénal et la loi de sursis ne sont pas applicables à la contravention susvisée. Toute transaction la concernant est et demeure interdite. »

La fermeture de la chasse. — La fermeture est fixée d'une façon ferme au 7 janvier pour le lièvre et la perdrix. Le 28 janvier aura lieu la fermeture générale.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — *Nécrologie.* — M. l'abbé Jean-Baptiste Wauherdrick, curé-doyen du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, ancien curé d'Havrincourt, qui, nous l'avons annoncé, avait été frappé la semaine dernière d'une attaque d'apoplexie qui ne laissait guère d'espoir, est décédé mercredi, à sept heures du matin, dans sa 65e année. Ses funérailles seront célébrées samedi, à onze heures, en l'église du Saint-Sépulcre.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 7 décembre.* — Présidence de M. Beernaert. — M. Mesens continue son discours sur le projet de renouvellement du privilège de la Banque nationale. Il fournit de nouveaux chiffres pour établir la prospérité de la Banque nationale et justifier le projet.

M. Grimard accuse la Banque nationale de constituer une véritable féodalité de finance. Il est partisan d'une banque d'Etat. Il formule de nombreuses critiques au sujet de l'escompte du crédit agricole.

Le crédit commercial devrait être amélioré et le crédit agricole organisé d'une façon stable. L'orateur annonce un amendement abaissant le taux du prêt fiduciaire au prix de revient. Il aborde ensuite la question d'établissement d'un crédit ouvrier « sans exploitation patronale ni capitaliste. »

On pourrait accorder aux syndicats de salariés des capitaux nécessaires pour leur permettre de faire le commerce. L'orateur développe longuement sa théorie. Il continuera demain. La séance est levée à 4 h. 45.

Les engagements pour le Transvaal. — Comme suite aux nombreuses sollicitations de ceux qui désirent s'engager comme volontaires dans l'armée de la République sud-africaine, le consul général a l'honneur de porter à la connaissance du public que son gouvernement n'engage pas de volontaires en Europe et qu'aucune indemnité des frais de voyage ou autres n'est accordée à ceux qui, sans être engagés, désireraient partir à leurs propres risques.

Bruxelles. — *Le prochain Congrès socialiste.* — Le conseil général du parti socialiste s'est réuni mercredi à la Maison du Peuple et a décidé la convocation d'un congrès extraordinaire qui se tiendrait le 14 janvier prochain. Ce congrès, organisé en vue des élections législatives de 1900, aurait les points suivants à son ordre du jour : Les coalitions électorales ; la question du Sénat ; la plate-forme électorale du parti socialiste ; l'organisation d'une manifestation nationale en faveur des pensions ouvrières.

Le conseil général socialiste demande, en outre, à ses orateurs d'accentuer le caractère socialiste de la prochaine campagne électorale. Il annonce que des brochures, destinées à l'éducation de ses propagandistes, seront incessamment mises en vente. Il invite les fédérations socialistes d'arrondissements de ne pas contracter d'alliance électorale avant la tenue du congrès extraordinaire qui aura à se prononcer sur cette question.

Bruges. — *Une grève de débardeurs.* — Une grève de débardeurs, qui menace de prendre des proportions inquiétantes pour le port de Bruges, vient d'éclater au sujet du travail de nuit. Les armateurs déclarent qu'il leur est impossible d'assurer un service régulier et rapide entre Bruges et l'Angleterre sans le travail de nuit à l'arrivée des bateaux.

Courtrai. — *Cercle symphonique Orphenskring.* — *Une fête de charité.* — Lundi prochain, 11 décembre, à 7 heures précises du soir, le cercle symphonique Orphenskring donnera, dans la grande salle des Halles, à Courtrai, un concert symphonique. Le concours de Mme Ernesta Raick, cantatrice ; de MM. Eugène Bayard, chanteur de genre ; Hector Van Tieghem, professeur de clarinette, et de M. Raphaël De Bo, accompagnateur, est acquis à cette fête de charité.

Au programme figurent des morceaux de grands maîtres tels que Gounod, Saint-Saëns, etc. Entre les deux parties du programme une collecte sera faite au profit des pauvres.

Tournai. — *Académie de musique.* — Le concert de l'Académie de musique primitivement fixé au dimanche 10 décembre, aura lieu samedi prochain 9 décembre, à huit heures du soir.

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant
OPERATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du jeudi 7 décembre 1899

PARIS, 7 décembre.

Pourquoi la Bourse d'hier s'est-elle relevée si vivement et a-t-elle montré des dispositions si différentes de celles qu'elle manifestait avant-hier encore ? Il serait difficile de le dire. Les différences de la journée ont peu d'étendue et l'activité manque au plus grand nombre des valeurs.

Elle n'a pas fait défaut cependant depuis la liquidation sur la rente espagnole. Un moment ébranlée l'Extérieure s'est ensuite raffermie et s'est avancée de nouveau au delà du cours de 69. On augure bien de l'issue des débats financiers engagés aux Cortès et l'on croit en général que les projets du gouvernement seront votés à très forte majorité. La Vieille Montagne se traite aux environs de 760 ; à Londres le zinc est en baisse.

BRUXELLES, 7 décembre.

Terme. — Hausse des valeurs ottomanes. Banque ottomane 575, Turc D 23.40. Lot turc 130 et 138.75. Le reste est lourd. Extérieure 68 3/8. Saragosse 270. Nord-Espagne 195. Brésilien 64.50. Métropolitain 464 et 461. Rio-Tinto 1178.

Comptant. — La séance de ce jour est caractérisée par la baisse des Charbonnages. Houillères Unies, 224. Tessin 950. Marihaye, 1270. Monceau Fontaine, 3400. Nord de Charleroi, 1840. Produits au Flenu, 4850. Réunis de Charleroi, 625. Trieu Kaisin, 650. La Sidérurgie est calme ; Aciéries d'Anvers, 153. Autmetz la Paix, 680 ; Marcinelle et Couillet, 640. Le reste ferme.

Banque nationale 6340. Dividende Outre-Mer 236.50. Capital nationale financière 155. Dividende 250. Tramways calmes : Joussance Union 59. Zincs toujours faibles. Lots coloniaux résistants : Ordinaire Chemin du Congo 2050. Ordinaire Haut Congo 2167.50. Dividende produits de Mayombé 83.75. Lot d'Anvers 105.75. 3 0/0 97.60.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière,»
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue St-Georges;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;
ARRAS, 16, rue des Capucins;
DOUAI, 50, rue de Bellain;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
AMIENS, 17, rue Porion;
SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
ROUEN, 63, r. Jeanne d'Arc;
HAVRE, boulevard de Strasbourg;
TOURNAI, 30, place du Parc;
PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
GAND, 13, rue de Brabant;
BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR

Suite de l'audience du jeudi, 7 décembre

Déposition de M. Lépine, préfet de police

Paris, 7 décembre. — L'audience est reprise à 4 h. 1/2. On introduit M. Lépine, préfet de police.

Le témoin expose quelle était la position des partis hostiles à la République quand il partit pour l'Algérie. Il s'étonnait à ce moment de l'impuissance de la police vis-à-vis des trois Ligues ; mais il en eut l'explication en reprenant la préfecture de police. Il acquit la certitude, en effet, que les trois ligues agissaient de concert.

M. Lépine constata les efforts des royalistes pour envahir la Ligue des Patriotes et s'assurer le concours de M. Déroulède. Il ne croit pas que les royalistes réussirent à asservir M. Déroulède, mais il n'en constata pas moins que chaque fois qu'il était question d'agir, les trois Ligues n'en formaient qu'une seule.

Le témoin estime que les manifestations de ces temps derniers sont dues à une nouvelle poussée du boulangisme. Il fait l'historique des diverses phases du boulangisme.

Le préfet de police parle du pillage de l'église St-Joseph par les anarchistes. Le soir, eurent lieu des manifestations et les gardiens de la rue de Chabrol furent attaqués avec une sauvagerie sans égale (Tumulte.) Les amis de M. de Sabran étaient reconnaissables aux épaules de mouton et aux nerfs de bœuf qu'ils portaient. (Protestations.)

Le procureur général. — Je ferai remarquer que ce n'est pas là, à proprement parler, une déposition. (Tumulte indescriptible.)

Le PRÉSIDENT. — M. Lépine, continuez, mais sans apprécier le caractère des accusés.

Le témoin déclare que s'il a fait les arrestations du 11 août, c'est qu'il savait le coup de force préparé, et les allées et venues du duc d'Orléans, ainsi que les convocations originales de M. Barillier. S'il n'avait pas fait ce qu'il a fait, il aurait manqué à son devoir.

Sur une demande du procureur général, M. Lépine dit qu'il croit que les trois ligues opéraient parallèlement dans la plupart des réunions. Il reconnaît que la dépêche adressée, le 10 août, au duc d'Orléans, était une dépêche de presse, un canard. (Hilarité.) Il refuse de répondre sur les faits antérieurs à sa nomination de préfet.

MM. de Sabran et Barillier protestent contre les assertions du témoin. M. Lépine déclare, à propos de la manifestation du 20 août, qu'il eut alors le sentiment d'un danger politique et qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre des crimes de droit commun (pillage de l'église Saint-Joseph) et le fait d'attaquer 600 gardiens de la paix avec une grande brutalité. Il reconnaît toutefois qu'il s'est trompé en mentionnant les cris de : Vive le roi ! pendant l'émeute du 20 août.

Sur une question de M. le Provost de Launay, M. Lépine déclare que dans une réunion tenue le 17 juin, il y eut une décision importante formulée par Guérin, qui préconisa un coup de force. Dans la réunion du 24 juin, il y avait à nommer les sept membres d'un comité, on n'a pas nommé le septième.

M. Le Provost de Launay réplique qu'hier, c'était d'un triumvirat qu'on parlait. M. Lépine répond que c'est dans la réunion du 15 qu'on avait parlé d'un triumvirat. Guérin fut nommé et accepta, puis une seconde personne qui n'était pas présente. C'était un général qui aurait éprouvé une indignation profonde s'il avait appris qu'on l'engageait ainsi malgré lui.

VIOLENT INCIDENT

Après avoir posé plusieurs questions au témoin, qui avait parlé de l'Algérie, Guérin s'écrie : Je vais maintenant poser des questions à l'ancien gouverneur général de l'Algérie.

Le président : Ces questions ne seront pas posées.

Mᵉ Ménard proteste, disant que puisque M. Lépine a parlé d'agissements antisémites en Algérie, M. Guérin a le droit de lui poser des questions de moralité sur ses actes en Algérie. Un vacarme épouvantable s'en suit, puis le procureur général intervient pour que M. Lépine réponde.

M. Guérin demande s'il est arrivé à Alger suivi d'une bande de malfaiteurs. — M. Lépine : L'arrivée de M. Guérin a rouvert la série des grands désordres, qui était close. On a assommé un juif à la descente du bateau, sur la désignation de Guérin, et 30 témoins sont venus affirmer en correctionnelle que Guérin était étranger à ce fait, comme pour l'assommade du commissaire Leproust. (Exclamations). Les accusés apostrophent le témoin. On entend l'épithète : Crapule !

Mᵉ Ménard se lève : Le préfet de police, dit-il, n'a pas le droit de porter atteinte à la chose jugée. Guérin a été acquitté pour l'affaire Leproust, entendez-vous ?

Des bravos éclatent dans une tribune qu'on fait aussitôt évacuer. On hue M. Lépine. C'est un vacarme épouvantable.

Dès que le calme est rétabli, M. Guérin veut poser d'autres questions sur son séjour en Algérie, mais le président s'y refuse. Alors l'accusé déclare qu'il y a contradiction entre les dépositions de MM. Puybaraud et Lépine : le premier a affirmé que Guérin ne faisait pas partie du triumvirat, et M. Lépine a dit le contraire. M. Guérin demande la confrontation des deux témoins.

M. Lépine essaie de s'expliquer. D'ailleurs, dit-il, l'affaire n'a pas d'importance. Sur questions il déclare n'avoir pas eu connaissance de sommes versées par le duc d'Orléans à la Ligue des Patriotes. Il dit aussi : le ministre de l'intérieur et moi, nous nous sommes rencontrés dans la même pensée du complot.

Mᵉ Evain demande une confrontation entre M. Ch. Blanc et M. Lépine pour les mettre d'accord. Mais un grand nombre de sénateurs sont déjà partis discrètement. L'audience est levée à 7 heures 1/2 et renvoyée à demain une heure.

2ᴱ ÉDITION
DERNIÈRE HEURE
(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS

LA SÉANCE DE JEUDI SOIR

(D'un correspondant particulier)

Paris, 7 décembre, 10 h. 40 soir. — La séance de ce soir sera-t-elle moins orageuse que les précédentes ? On l'espère, la question Millerand étant liquidée ; cependant, comme le phénix de la fable, elle pourrait bien renaître de ses cendres, surtout si, comme il en a été décidé cette après-midi, on aborde la discussion de la motion Argyriadès.

La fin de la séance de cette après-midi a été remplie par les discours de plusieurs orateurs, entre autres M. Allemane, qui tous ont parlé des moyens à employer pour arriver à l'union.

La séance du soir s'est ouverte sans incident, sous la présidence de M. Sembat, qui soumet, au Congrès, une demande du citoyen Barrucaud, de Marseille, qui voudrait, pendant vingt minutes seulement, entretenir l'assemblée de la question du pain gratuit. Le pain gratuit, voilà une question qui devrait passionner un Congrès démocratique, et vingt minutes, ce n'est pas beaucoup pour une assemblée qui a consacré quatre jours à la question Millerand, mais il paraît que les congressistes n'ont pas le souci du pain quotidien, et que leurs instants leur semblent précieux, car ils refusent impitoyablement la parole au Marseillais Barrucaud : au surplus, ils ont peut-être pensé que, venant de Marseille, ce projet de pain gratuit n'était qu'une galejade.

Discours sur l'unité socialiste

Après la lecture d'un vœu tendant à l'abrogation des lois scélérates (on sait que ce sont les lois réprimant les menées anarchistes, que les socialistes dénomment ainsi) le président donne la parole au citoyen Tumenet, qui, au nom des syndicats, parle en faveur de l'unité socialiste.

« Soyez unis ! et les syndicats, jusqu'ici très prudents, quand il s'agit d'entrer dans les groupements politiques, seront avec vous, dit l'orateur, qui ajoute avec assez de bon sens, que les formules politiques important peu à la classe ouvrière ; les travailleurs sont avec ceux qui prennent le plus court chemin vers les réformes. »

Le citoyen Poulain, député des Ardennes, soutient la même thèse ; mais, comme il n'aime pas les efforts inutiles, il prie ceux, dont il va heurter les idées, de ne pas l'interrompre. Les guesdistes murmurent ; quelques sifflets se font entendre, mais le citoyen Sembat rétablit aisément l'ordre, et le député Poulain peut, sans être trop interrompu, poursuivre sa thèse, laquelle peut se résumer ainsi : « L'unité socialiste ne peut se faire que par la disparition des écoles. »

Comme il y a au moins quarante orateurs inscrits pour parler sur la question, le Congrès décide que chaque orateur ne parlera que dix minutes.

Le citoyen Demède, de Paris, le premier orateur soumis à la règle, dit qu'il faut réaliser l'unité socialiste, non seulement sur le papier, mais dans les cœurs ; ce sera peut-être un peu difficile. L'orateur estime, d'ailleurs, qu'il ne faut pas faire du socialisme un observatoire inaccessible, mais un grand bazar ouvert, où tous les militants du parti puissent entrer ; il insiste sur la nécessité d'attirer, au socialisme, tous les travailleurs, et parmi eux, les petits employés et les instituteurs qui façonnent l'âme de l'enfance, et après avoir dit ce qu'il voulait, il ajoute que ce que, ni lui ni ses amis ne veulent, ce sont les ambitieux, les arrivistes et les grands pontifes qui, dit-il, nous excommunient. Attrape Jules Guesde !

Paris, minuit. — Le défilé des orateurs continue monotone, insipide. Je retiens, au passage, cette définition originale de l'unité socialiste, donnée par le citoyen Galy :

« Ce sera une union libre qui devra aboutir à un mariage définitif. »

L'orateur n'a pas ajouté si les conjoints passeraient devant monsieur le maire !

Un autre original, le citoyen Capuzau, a le don de dérider un peu le Congrès ; il commence par dire que c'est avec une grande satisfaction qu'il prend la parole, et continue en déclarant qu'il vient avec l'âme... d'un cordonnier, dire ses pensées d'une façon profonde...